



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travailleurs de la mine

Question écrite n° 22302

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le secrétaire d'Etat à l'industrie au sujet des prestations de logement et de chauffage liés au statut du mineur dans le bassin ferrifère. Grâce au statut des mineurs, les employés, techniciens et agents de maîtrise des mines (hors mine de charbon) pouvaient bénéficier d'un certain nombre d'avantages ni salariaux ni pécuniaires notamment sous la forme des prestations en nature portant sur les logements et le chauffage. Dans les bassins ferrifères, les sociétés minières ont toutes cessé leur activité. De ce fait, les organisations syndicales représentant les mineurs retraités se plaignent de la dégradation de ces avantages et prestations qui y sont liées. C'est pourquoi, il lui demande de lui préciser la situation réglementaire quant à ces prestations ainsi que leur évolution dans le temps et les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Les prestations de chauffage et de logement dans le bassin ferrifère sont celles de l'ensemble des exploitations minières autres que les Houillères. Comme dans d'autres régions minières, la fermeture des mines de fer a entraîné inéluctablement le déclin ou la disparition des prestations en nature, remplacées de plus en plus souvent par des prestations en espèces. Il est exact que ces dernières, dans les exploitations minières autres que les Houillères, n'ont pas été revalorisées depuis 1985 pour le chauffage et depuis 1993 pour le logement. Une éventuelle revalorisation réglementaire, qui concernerait l'ensemble des exploitations autres que les Houillères, ne peut pas être décidée actuellement, car elle mettrait en péril de nombreuses mines métalliques et diverses si elle demeurait à la charge des exploitants. D'autre part, il n'apparaît pas souhaitable d'en faire assumer le coût par l'Etat, dans une situation budgétaire où les marges de manoeuvre sont limitées, et alors que le Gouvernement a décidé de mobiliser les moyens disponibles pour favoriser la lutte contre le chômage et le développement de l'emploi des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22302

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6656

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2236